

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE MÉDECINE

Réforme du troisième cycle des études médicales

Vincent GAJDOS
6 janvier 2017

université PARIS SACLAY

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE MÉDECINE

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

NOR : MENS1620986D

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE MÉDECINE

Grands principes

- **UN SEUL DIPLÔME** nécessaire et suffisant pour la **qualification** et l'**exercice** de la spécialité (suppression à terme des DESC et de la majorité des capacités) = **DES**
Le « post-internat » n'est plus nécessaire à la qualification
- **FILIARISATION** achevée de l'ensemble des spécialités (toutes spécialités « chirurgicales », Médecine d'Urgence, Médecine Intensive et Réanimation, Gériatrie, Médecine Légale, Maladies Infectieuses, Médecine vasculaire, Allergologie), dès les résultats de l'ECN
Effectifs définis et planifiés (ONDPS-DGOS) par Région et par spécialité

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE MÉDECINE

Régionalisation de la formation

UNIVERSITÉ PARIS SUD
FACULTÉ DE MÉDECINE

Régionalisation

Idf	Ile de France	84	Idf	Ile de France	84
Nord-Est	Strasbourg	9	Grand Est	Strasbourg	9
	Nancy	12		Nancy	12
	Reims	8		Reims	8
	Dijon	7		Dijon	8
Nord Ouest	Besançon	8	Bourgogne – Franche comté	Besançon	9
	Caen	9		Caen	9
	Rouen	9		Rouen	12
	Lille	21		Lille	21
Rhône Alpes Auvergne	Amiens	9	Hauts de France	Amiens	9
	Clermont-Ferrand	9		Clermont-Ferrand	9
	Grenoble	9		Grenoble	9
	Lyon	16		Lyon	16
	Saint-Etienne	5		Saint-Etienne	5



Ouest	Brest	4	Bretagne	Brest	5
	Rennes	7		Rennes	8
	Angers	7		Angers	8
	Nantes	7		Nantes	9
	Tours	8		Centre – Val de Loire	Tours
Sud Ouest	Poitiers	8	Nouvelle Aquitaine	Poitiers	8
	Bordeaux	10		Bordeaux	13
	Limoges	4		Limoges	4
	Toulouse	11		Océan-Indien	6
	Océan-Indien	6		Occitanie	Toulouse
sud	Montpellier	12	PACA	Montpellier	11
	Nice	5		Nice	5
	Aix-Marseille	15		Aix-Marseille	15
AG	Antilles-Guyane	6	AG	Antilles-Guyane	7
Total		325	Total		340

Gouvernance

Arrêté en attente

- **La gouvernance s'organise à deux niveaux**
 - la région
 - la subdivision pour permettre un suivi de proximité de l'étudiant
- **Modalités de désignation des coordonnateurs ?**
 - Nomination ? Election ?
 - Durée du mandat ?
- **Rôle des représentants étudiants au sein des commissions**
- **Création de départements de formation** qui assistent dans leurs missions, pour chaque spécialité, les commissions régionales

Commission de coordination locale

- Assure le respect de la formation suivie par l'étudiant
- Elabore les propositions et assure l'organisation des enseignements et le contrôle des connaissances
- Établit le contrat individuel de formation pour chaque étudiant
- Vérifie l'acquisition des connaissances/compétences à l'issue de chaque phase
- Donne son avis sur la délivrance du DES
- Donne son avis sur une éventuelle réorientation

Commission de coordination régionale

- Donne son avis sur la délivrance du DES
- Examine les situations en cas de difficulté rencontrée par l'étudiant à la demande
 - du directeur de l'UFR
 - du coordonnateur locale
 - de l'étudiant
- Coordonnée par l'un des coordonnateurs locaux, élu par les membres de la commission de coordination

3 phases

- **Phase socle** : acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession, 1 an
- **Phase d'approfondissement** : acquisition approfondie des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité suivie, 3 ans
- **Phase de consolidation** : consolidation de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la spécialité, 1 an

Options/FST

- **Option**
 - permet l'acquisition de compétences particulières au sein de la spécialité suivie
 - ouvre droit à un exercice complémentaire de cette surspécialité au sein de la spécialité
- **Formation Spécialisée Transversale (FST)**
 - Option ouverte à plusieurs spécialités
 - ouvre droit à un exercice complémentaire d'une surspécialité au sein de la spécialité

Nombre d'étudiants autorisés fixé chaque année par arrêté

Diplômes

- **Thèse**
 - se réfère à la spécialité suivie et porte sur un travail de recherche.
 - soutenue avant la fin de la phase 2
 - diplôme d'Etat de docteur en médecine
- **Diplôme d'études spécialisées**
 - délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble de la formation
 - Maquettes, modalités d'organisation et de validation des acquisitions des connaissances et des compétences fixé par arrêté

Déroulement de la formation

- **Contrat de formation (étudiant, doyen, commission locale de coordination)**
 - à l'issue de la validation de la phase 1
 - définit les objectifs pédagogiques et le parcours de formation suivi au sein de la spécialité. Il peut faire l'objet d'évolutions, notamment pour y inclure une option ou une FST
- **Stages**
 - CHU, CH, ambulatoire, structures communautaires
 - 6 mois pour les phases 1 et 2, 12 mois pour la phase 3

Arrêté en attente

Evaluation : modalités

- **Progressive, tout au long de la formation**
 - À l'issue de chaque stage
 - A l'issue de chaque phase (autorisation au passage dans la phase suivante, phase 1 +++ : autorisation à poursuivre dans la spécialité)
 - S'appuie sur le contrat de formation
 - Multimodale : connaissances (forme ?), compétences (portfolio, validation stage)
 - Sur avis de la **commission locale de coordination**
- **Au terme de la maquette : délivrance du DES**
 - Sur avis de la **commission régionale de coordination**

Arrêté en attente

La réorientation

- **Décision du doyen**
- **Après avis de la commission locale de coordination**
- **Après consultation**
 - du directeur de l'ARS
 - Le cas échéant, du comité médical

La maquette de pédiatrie

- **5 années**
 - Phase socle : 1 an – 2 semestres
 - 6 mois en pédiatrie générale, 6 mois en néonatalogie
 - au moins un semestre en CHU
 - Phase intermédiaire : 3 ans – 6 semestres
 - au moins 4 stages dans des structures agréées pour le DES de pédiatrie
 - Au moins 3 semestres CHU
 - Un inter-CHU possible (mobilité régionale favorisée)
 - Un stage ambulatoire possible
 - Phase de consolidation : 1 an – préparation du projet professionnel
 - Structure unique ou postes partagés
 - Hospitaliers, communautaires, ambulatoire

Discussion du nombre minimal de stage en CHU ???

Nombre d'inter-CHU ?
Opportunités ?
- Intra-régionales
- Inter-régionales

La maquette de pédiatrie

- **Stages obligatoires**
 - Urgences/réanimation/26 gardes en réanimation
 - Néonatalogie
 - Pédiatrie générale
 - Développement/croissance (neuro, endoc, ado, gastro, troubles des apprentissages)
- **Référentiel des connaissances & compétences à acquérir**
 - de base
 - transversales
 - spécifiques à la spécialité
 - Hiérarchisé par phases

Condensé

Opposable

Formations complémentaires

(document d'étape au 3/12/2016)

- **Options & FST portées par le DES de pédiatrie**
 - Néonatalogie, réanimation pédiatrique (6 ans), cardiopédiatrie, urgences pédiatriques
 - Onco-hématologie (déclinaison pédiatrique de la FST de cancérologie)
 - Maladies allergiques, nutrition, sommeil, soins palliatif, Pharmacologie/PdSs
- **FST dont l'accès n'est pas prévu pour les DES de pédiatrie mais qui pourraient nous concerner...**
 - Hygiène-prévention inf., résistances, vigilances (Malad inf-SP-Bactério-viro-hygiène)
 - Douleur (Anesthésie-réa-MG-Méd int-Neurochir-Neuro-Onco-Psy-Rhumato-méd travail)
 - Génétique et médecine moléculaire bioclinique (Génétique-Biologie-onco-néphrologie)
 - Fœtopathologie (ACP?-Génétique-Gynéco-Obstétrique-radiologie)

Alternatives aux options & FST

- Alternative proposée par la tutelle et le CNOM: droit au titre
 - faire état d'une compétence additionnelle à la spécialité, témoignant de l'acquisition de compétences particulières sans délivrance d'une « qualification »
 - faire reconnaître (en-tête ordonnances, plaque, etc...) cette compétence
 - dans le but d'une meilleure identification par les patients et par les correspondants
 - Définition et validation de l'obtention des pré-requis pour son obtention à la charge de l'université : **notion de supplément au diplôme** = document délivré en même temps que le diplôme qui fait état du parcours de formation et validé par l'université.

L'enseignement

- En stage...
- Simulation
- Séminaires
- E-learning

Outils de formation et d'évaluation des internes



Organisation des stages

- Commissions d'agrément
- Commissions de répartition